

## **Projet de POSTULAT**

### **Mesures à prendre contre la pratique du harcèlement, de toutes natures, notamment dans le cadre des écoles de la Commune de Plan-les-Ouates**

#### **Considérant que :**

Des cas très graves de harcèlement se sont produits dans le cadre de nos écoles, avec des conséquences très difficiles pour toutes les familles et leurs proches concernés ;

Que la Commission sociale et enfance s'est préoccupée de cette situation en date du 9 mars 2023, avec des éléments concrets amenés principalement par des jeunes de Plan-les-Ouates, tous ayant subi du harcèlement. Une publication élaborée par une famille touchée par ce fléau et la réalisation d'un court-métrage y relatif, montrant les conséquences dramatiques que peuvent provoquer ces nouveaux moyens de communication, notamment, ont été portés à la connaissance de la Commission ;

Que ce phénomène relativement nouveau a tendance à se répandre et à prendre de l'ampleur, en particulier dans le cadre scolaire, et que jusqu'ici aucune mesure concrète officielle ne s'est manifestée, si quelques dispositions ont été prises elles sont à ce jour insuffisantes et inefficaces, en l'absence de mesures coercitives adéquates qui pourraient être appliquées ;

Que notre rôle d'Elu-e-s communaux est de réagir devant ce type de situation qui nous touche tous de manière profondément sensible, alors que nous pouvons sans réserve nous engager envers nos institutions cantonales, permettant la mise en place de mesures concrètes de prévention et de sanctions y relatives ;

Que la séance de la Commission sociale et enfance du 28 septembre 2023 a permis de traiter le problème du harcèlement scolaire, en présence du directeur de l'école du Vélodrome, démontrant certes que des mesures susceptibles de mettre fin à cette grave situation sont en cours, de concert avec les associations et les parents des élèves concernés, alors que le département compétent en la matière peine semble-t-il à édicter des mesures répondant aux conséquences du harcèlement ;

Les articles 35 et 36, l.c), du Règlement du Conseil municipal, en vigueur depuis 2007 ;

Que l'ensemble des groupes politiques de notre Commune sont chaleureusement invités à signer ce Postulat ;

En conséquence, sur proposition des Libéraux-Radicaux,

### **Le Conseil municipal demande au Conseil administratif**

Par X oui, X non et X abstention(s),

1. D'engager dès que possible une étude relative au dossier du « harcèlement scolaire », en particulier, tel que décrit ci-dessus et de présenter un Rapport écrit au Conseil municipal, en disposant d'un délai de 4 mois ;
2. De permettre ainsi dès que possible, par la détermination de toutes les forces responsables en présence, la mise en vigueur légales de mesures concrètes, à la fois préventives, puis coercitives, adaptées, voire d'une loi prise par le Grand Conseil qui serait appelé à se prononcer très rapidement face à cette détestable situation qui touche une partie de notre jeune population et leurs familles ;
3. De faire connaître, sans délai, les nouvelles dispositions en voie d'être prises auprès des parents, des enfants harcelés et des enfants harceleurs, des directions, comme auprès des professeurs des écoles, afin que tous soient informés et réactifs simultanément, face à ce grave problème de société auquel nous tous, responsables politiques, nous nous devons d'agir.

## EXPOSE DES MOTIFS

La situation de « harcèlement scolaire » qui nous a été présentée lors de la Commission sociale et de l'enfance du 9 mars 2023, dès lors que les faits se sont déroulés dans le cadre de l'une de nos Ecoles, a vivement et profondément touché l'ensemble de ses membres et des personnes présentes.

Aujourd'hui, près de 7 mois après cette séance, d'autres faits similaires se sont produits tant dans notre canton, notre pays, comme hors de nos proches frontières, avec des conséquences toujours très graves que la presse relate malheureusement de manière régulière.

Certes, les dispositions que pourrait prendre une Commune sont dérisoires et n'entrent pas dans ses compétences légales.

Une large concertation entre les diverses instances cantonales et communales, compétentes et déterminées, doit cependant permettre, dès que possible, la maîtrise de cette situation du harcèlement dans nos écoles.

Cette volonté politique, cette détermination des uns et des autres au cœur de notre petite République et Canton, que nous aimons, peuvent renverser les plus hautes barrières, tant cette pratique du harcèlement, sous ses diverses formes, est plus que jamais grave pour notre société ; c'est aussi le vif souhait de notre population de voir ce type de difficultés être réglé de manière à la fois rapide et efficace par nos édiles, issus de notre organisation politique.

Nous avons bien entendu les explications émises par le Conseiller administratif et le directeur de l'établissement scolaire du Vélodrome lors de la séance de la Commission sociale et de l'enfance du 28 09 2023, s'agissant par ce Postulat de renforcer la détermination qui doit être de mise dans le cadre de cette situation.

Notre Commune peut continuer d'être innovante, cette fois en soutenant ce dossier du harcèlement, en le prenant en main pour aller vers un réel changement, car personne ne peut rester indifférent face à cette situation qui met en péril les valeurs fondamentales de notre société.

Nous estimons que les explications précitées, succinctes et claires, sauront convaincre le bien-fondé d'un tel Postulat, que les groupes politiques représentés au sein de notre Conseil municipal rejoindront, que nous souhaitons porter avec vous tous et toutes.

**Pour le groupe PLR :**

Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Romy Ferri

**Pour le groupe LE CENTRE :**

**Pour le groupe LES VERTS :**

**Pour le groupe MCG :**

**Pour le groupe VERTS-LIBERAUX :**

**Pour le groupe SOCIALISTE :**